

chose arriverait dans les éléments de cette majorité rouge ; ils se feraient aussi contrepoids les uns aux autres, et, s'il arrivait que quelque chose de trop exorbitant fût tenté, la portion la plus modérée, et il y en a toujours une dans toute assemblée, se rejetant du côté de la minorité, ferait aussitôt un déplacement de pouvoir. Ah ! certes, nous ne disons pas que l'avènement d'une majorité *rouge* ne serait pas un mal, mais nous soutenons que la perturbation qui résulterait d'un renversement de la Constitution serait bien autrement grave et bien autrement irréparable.

Eh bien ! ce que nous disons là nous croyons que tous les hommes sensés le pensent aussi. On peut se laisser emporter à des affections politiques blessées, parler le langage de son parti, se montrer de mauvaise humeur contre la République et la Constitution, mais, en définitif, avant d'en venir à jeter un tel brandon d'incendie, on réfléchit aux conséquences. C'est un rôle qu'on laisse aux casse-cou des partis et aux ambitions subalternes qui se groupent derrière les principaux personnages, rôle purement de bavardage et de déclamation. Quant à l'action, à l'action véritable, elle appartient aux hommes sérieux, qui savent combien il y a à hésiter avant de donner le signal de la guerre civile et avant de provoquer un nouvel essor de la Révolution, en croyant provoquer une contre-révolution.

La Constitution a bien plus de racines qu'on se l'imagine, car elle a la puissance d'une chose nécessaire ; elle est le seul terrain où puissent se consolider l'ordre et la paix. Au fond, tous le sentent, même ceux qui ne l'aiment pas. Voilà pourquoi bien des gens crient contre elle, qui cependant ne voudraient pas, en l'anéantissant, ouvrir un horizon si sombre à l'inconnu. Chacun voit bien l'héritage, mais qui nommera l'héritier ? Quelle ne serait donc pas la responsabilité du parti ou de l'homme qui oserait commettre un attentat dont la portée serait si incalculable ? Quelles vengeances n'assumerait-il pas ? Et puis, qui donc, en France, peut se flatter d'apporter tout de suite assez de bonheur et de gloire pour fermer la blessure saignante et se faire absoudre ? Non, non, à nul parti, à nul homme n'appartient l'immense force qu'il faudrait pour se présenter après avoir tué la souveraineté du peuple et dire : Me voilà. Le coupable aurait bien soulevé des tempêtes, mais il s'abîmerait le premier dans leur sein, à tel point qu'on peut hardiment faire cette prophétie : celui qui assassinera la Constitution, ne sera pas celui qui en recueillera l'héritage.

Telles sont les raisons qui nous font comprendre pourquoi la